

FICHE ATELIER: Art floral Protocole COVID 19

1. Effectif. Précaution sanitaire.

- Effectif limité à 19 personnes, animatrice comprise.
- Si un adhérent présente des symptômes du COVID 19 (fièvre, toux,...), il doit spontanément rester chez lui et ne pas se présenter à son activité du CFC
- En cas de signes de maladie (fièvre, toux,...), dans la quinzaine suivant un atelier ou sortie, l'adhérent doit prévenir immédiatement le responsable de cette activité au sein du Conseil d'Administration du CFC.

Atelier Art floral: Jacqueline Gouriou – 06 24 60 03 14.

2. Mesures sanitaires.

- Arrivée avec le port d'un masque tissu ou chirurgical : A garder pendant la séance.
- Nettoyage des mains au gel hydroalcoolique en arrivant et en partant. Un flacon sera à disposition à l'entrée et à la sortie de la salle.
- Les tables et chaises seront désinfectées préalablement.
- Éviter autant que possible l'utilisation des toilettes.
- Observation des gestes barrières pour se saluer.

3. Localisation et distanciation.

- Les cours auront lieu à la salle des fêtes, Espace des chênes La salle permet de proposer une table par personne, soit 20 de 1,20 m, distantes d'environ 30 cm les unes des autres.

4. Utilisation du matériel

- Le prêt de matériel, fleurs ou feuillages , entre participants, <u>doit être évité.</u>

<u>Donc</u> chacun aura son matériel (seau, nappe, chiffon, éponge, ciseaux et tout le matériel nécessaire à la réalisation de la composition.

5. Diffusion.

- Diffusion de la fiche atelier à l'animatrice et tous les adhérents inscrits à l'art floral.

6. Version et date de diffusion

- Version 1-2020 diffusée le 1 juillet 2020.